



Comité Départemental de Natation
VAL DE MARNE
FFN



REGLEMENT 2016 - 2017

CD VAL DE MARNE NATATION FFN
38 Rue Saint Simon
94000 CRETEIL
<http://valdemarne.ffnatation.fr>
enf.cd94@gmail.com

PREAMBULE

La FFN et le CIAA ont voulu valoriser la réussite des enfants aux tests, sans cautionner la possibilité d'échouer à deux tests. C'est pourquoi, lors de l'assemblée plénière du CIAA en date du 16 mai 2013, la réussite au test ENF2-Pass'sports de l'eau est soumise à la préparation des cinq tests, mais à la présentation et validation d'un minimum de 3 tests au choix.

Pour la saison 2016-2017, l'accès au test ENF3- Pass'compétition sera ouvert aux nageurs rentrant dans leur 9ème année au cours de la saison sportive (les enfants nés en 2008 pour la saison 2016-2017) et titulaires du test ENF2-Pass'sport de l'eau.

Les enfants nés en 2009 et après seront concernés par le sauv'nage et le pass'sports de l'eau.

Les enfants nés depuis le 1er janvier 2004 devront obligatoirement être titulaires du pass'compétition pour s'inscrire en compétition

Le Pass'compétition

Les enfants nés en 2009 ayant acquis le test du Pass'sports de l'eau auront la possibilité de présenter le test du Pass'compétition dès le **dernier week-end du mois de juin 2017**

En cas de non faisabilité à partir de cette période les tests pourront être réalisés en septembre de la saison suivante.

Les trois étapes de L'Ecole de Natation Française :

"le Sauv'nage", permet d'évaluer l'acquisition de compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau. C'est un savoir nager sécuritaire pour tous.

"le Pass'sports de l'eau", valide la capitalisation d'habiletés motrices à l'origine d'une construction plus élaborée du nageur. Elle s'appuie sur la découverte de cinq disciplines sportives de la "natation" et de l'environnement aquatique.

"le Pass'compétition", propre à chaque fédération, a pour but de s'assurer d'un niveau de pratique minimum pour s'orienter vers la compétition dans la discipline de son choix, au sein de la Fédération qui l'organise. Les étapes de validation de compétences se passent « de façon chronologique ».

NE PAS CONFONDRE : la **"pluridisciplinarité"** qui signifie l'étude d'un objet, d'une seule et même discipline par plusieurs disciplines à la fois et la **pratique "multisports"** qui consiste à étudier plusieurs disciplines sportives. Une pratique "multisports" impliquerait de développer la logique interne de chaque discipline. Les tests proposés dans le cadre de l' ENF ne répondent pas à ces problématiques. Sans quoi le water-polo consisterait à jouer un match, le test natation course serait une épreuve chronométrée.

C'est pourquoi préparer uniquement les tests n'a aucun sens ! Les fondamentaux communs définis dans les tests de l' ENF sont les appuis, le gainage, l'étirement, la coordination, l'alignement, etc..Ce sont des compétences que nous

pouvons aisément développer dans nos écoles sans pour autant bénéficier de moyens matériels et humains supplémentaires

Pour se présenter au test du pass'sports de l'eau il faut être titulaire du sauv'nage et que le test soit enregistré sur extranat par le club où le nageur est licencié.

Pour se présenter aux tests du pass'compétition il faut être titulaire du test du pass'sports de l'eau et que le test soit enregistré sur extranat par le Comité Départemental.

L'enfant ne peut être présenté au test de niveau supérieur qu'après une durée d'enseignement conséquente pour acquérir les nouvelles compétences.

AGREMENT ENF

I - Conditions d'agrément « Ecole de Natation Française » (E.N.F) :

Le cahier des charges de l'ENF est téléchargeable sur le site du Comité Départemental à l'adresse (<http://valdemarne.ffnatation.fr>)

Toute association affiliée à la Fédération Française de Natation qui souhaite adhérer au principe de l'ENF doit remplir les conditions suivantes :

1°) Avoir renseigné et signé le formulaire de demande d'agrément et l'avoir envoyé au comité d'Ile de France en deux exemplaires. Ce document est téléchargeable sur le site du Comité Départemental à l'adresse (<http://valdemarne.ffnatation.fr>)

2°) Etre à jour de l'affiliation,

3°) Avoir au moins une personne titulaire de la qualification d'évaluateur ENF1, pour le test Sauv'nage

II - Durée de validité de l'agrément

L'agrément est délivré pour l'année sportive en cours, et renouvelé chaque année par tacite reconduction si les conditions requises par le cahier des charges sont respectées; notamment l'enregistrement des sessions du sauv'nage sur extranat.

Il n'est pas nécessaire de refaire une demande d'agrément si le club n'a pas rempli les conditions de reconduction. Il s'agit pour le club de régulariser la situation en enregistrant ses sessions de sauv'nage sur extranat, en nommant bien un évaluateur licencié dans le club responsable de la session.

La FFN peut ne pas renouveler l'agrément en cas de manquement, entraînant une incidence négative sur la crédibilité de la démarche.

EVALUATEURS, ASSISTANTS

I - Profil des Assistants Evaluateurs :

Qui ? Toute personne licenciée, sans qualification minimum requise, qui souhaite, sous la responsabilité d'un Evaluator, participer au dispositif E.N.F et ayant suivi la formation « d'Assistant Evaluator » correspondante.

Rôle ? Il a en charge un atelier ou l'évaluation d'une tâche. **Il ne peut en aucun cas être responsable de la session et apparaître sur les fiches bilan.**

II - Profil des Evaluateurs ENF1 et ENF2 :

Qui ? Les professionnels licenciés exerçant une mission d'éducateur de la « Natation », ou les personnes titulaires d'un diplôme fédéral FFN correspondant (BF1 pour l'ENF1, BF2 pour l'ENF2), et les personnels titulaires d'un titre d'enseignant (EN).

Les personnes ayant obtenu une qualification ENF1 ou ENF2 au sein d'une Fédération du CIIA et licenciées à la FFN.

Formation ? Les formations ENF1 et ENF2, Evaluateurs et Assistants, sont assurées par les comités départementaux par délégation du Comité Régional. Chaque département organise un planning de formation sous la responsabilité du délégué technique ENF.

Pour le Val de Marne, seul le Délégué Technique ENF, Sophie MOURIES, peut assurer des formations ENF1, ENF2.

En cas de besoin exceptionnel, des Cadres Techniques peuvent intervenir dans la formation ENF1, ENF2.

Les sessions de formations ENF1 et ENF2 font l'objet de formations distinctes.

Pour prétendre faire une formation ENF2, il faut que le candidat à la formation atteste d'avoir participé à 2 sessions du test du sauv'nage.

III - Profil des Evaluateurs ENF3 :

Qui ? Les professionnels licenciés exerçant une mission d'enseignement de la « Natation », ou les personnes titulaires du brevet fédéral 3 et les personnels titulaires d'un titre d'enseignant (EN).

Les officiels A de natation course et water-polo, les officiels D minimum de natation synchronisée, les officiels pour les autres disciplines, à jour de leur carte annuelle suite au recyclage et ayant suivi la formation ENF3.

Formation ?

Les formations ENF3 **option natation course** sont dispensées par le Comité Départemental. Les formateurs sont agréés par l'ERFAN. Dans le cas où le délégué technique ENF est optionnaire natation course, c'est lui qui assure la formation

ENF3NC. Pour le Val de Marne, l'ERFAN a agréé Franck CHABOUD pour le département. En cas de besoin exceptionnel, des cadres techniques peuvent intervenir dans la formation ENF3NC.

Les formations ENF3 **option natation synchronisée** sont dispensées par le Comité Régional. Les formateurs sont un Cadre Technique et un formateur agréé par l'ERFAN optionnaire natation synchronisée.

Les formations ENF3 **option eau libre, water-polo** sont dispensées par le Cadre Technique du Comité Régional.

Les formations ENF3 **option plongeon** sont dispensées par un Cadre Technique désigné par le DTN.

Pour les officiels désireux d'être évaluateurs ENF3 et n'ayant pas les qualifications sous-jacentes (assistant ENF1, assistant ENF2), ils doivent suivre une formation complémentaire de l'ENF3 sur le concept et la philosophie de l'ENF.

IV - Le rôle de l'Évaluateur :

Il est responsable et garant du bon déroulement de la session et de la bonne mise en oeuvre du dispositif.

Il encadre les assistants et vérifie leur compétence à juger, leur rappelle les consignes liées à l'évaluation et le sens de leur mission.

Il atteste la réussite aux tests (nom de l'évaluateur référent inscrit pour la session de sauv'nage sur extranat) et signe les livrets pratiquants.

Il engage sa signature.

ORGANISATION DES SESSIONS DES TESTS E.N.F

I - Modalités d'organisation du Sauv'nage : sous la responsabilité d'un club agréé ENF

Le Club...

Déclare avant la date, la session prévue, au Comité Départemental qui peut dépêcher un délégué, par mail à enf.cd94@gmail.com en précisant le lieu et l'heure du test

A en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.

Est garant du respect des conditions de passage des tests.

Enregistre les résultats des tests du sauv'nage sur Extranat, **avant le 15 septembre de la saison sportive à venir au risque d'invalider la session (licences).**

Remet un livret du pratiquant à chaque personne qui a réussi le test du « Sauv'nage » (Le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret).

Rappel : Le « Sauv'nage » est exigé à l'entrée en formation du brevet fédéral «assistant club» et brevet fédéral 1er degré, la stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

Arrêté du 25 avril 2012 : Le sauv'nage peut être présenté comme document attestant de l'aptitude du mineur à pratiquer certaines activités aquatiques et nautiques se déroulant en accueils de loisirs, séjours de vacances et accueils de scoutisme. Le présent arrêté est entré en vigueur le 30 juin 2012.

II - Modalités d'organisation du Pass'sports de l'eau : sous la responsabilité du Comité Départemental.

Il est préconisé de n'organiser qu'un seul test par session, voire 2 maximum

Il n'est pas fixé de limite de validité.

A minima, la présence de deux Evalueurs ENF2 est obligatoire : un évaluateur ENF2 de la structure d'accueil et l'évaluateur ou assistant évaluateur ENF2 nommé par le CD.

Rappel : Le «Pass'sports de l'eau» est exigé à l'entrée en formation du Brevet Fédéral 2nd degré. Le «Pass'sports de l'eau» est admis en équivalence du test technique préalable à l'entrée en formation du brevet professionnel jeunesse et sports des activités aquatiques et de natation (BPJEPS AAN).

La stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

Le Comité Départemental....

- 1) Informe les clubs dès sa connaissance des dates et lieux possibles à l'intérieur des 4 semaines de tests proposées par le CD
- 2) Nomme un représentant du Comité départemental ou régional de la FFN titulaire de l'Évaluateur ou Assistant évaluateur ENF2
- 3) Enregistre les résultats des tests du pass'sports de l'eau sur Extranat
- 4) Envoie aux clubs concernés la liste des enfants ayant réussi le pass'sports (3 disciplines)
- 5) Etablit un bilan et la liste des clubs participants aux sessions du pass'sports de l'eau fin juin 2017

Le club....

Prévient le CD de son souhait d'organiser un pass'sport de l'eau pendant l'une des 4 semaines proposées par le CD **1 mois à l'avance à enf.cd94@gmail.com.**

Envoie au CD, 2 semaines avant la date prévue pour le test, la liste des enfants titulaires du sauv'nage et candidats au(x) test(s) du pass'sport à l'adresse enf.cd94@gmail.com Le formulaire type à utiliser est sur le site valdemarne.ffnatation.fr et à redemander au CD au format word si égaré.

Le club dans lequel est licencié l'enfant remettra à chacun un livret du pratiquant qui sera complété par les évaluateurs ENF2 présents à l'issue du test réussi et ce dès lors qu'une des 5 épreuves est validée.

III - Modalités d'organisation du Pass'compétition

L'organisation du « Pass'compétition » est de la responsabilité du Comité Régional.

Il peut être organisé par le Comité Régional **OU** Départemental.

Le passage de test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité Départemental de la FFN, lui-même titulaire de l'Évaluateur ENF3.

A ce jour, les pass'compétitions Natation course et Natation synchronisée sont délégués aux Comités départementaux, sous la responsabilité du Comité Régional.

Le Comité Départemental ...

1) Planifie les sessions de pass'compétition dans le calendrier départemental. (Attention à ne pas oublier toutes les disciplines.)

2) Pour la natation course nomme par poule un évaluateur référent qui aura en charge l'organisation administrative et matérielle de la session, sera garant du respect des conditions de passage des tests et remontera les résultats commentés au Comité Départemental.

3) Prévoit si possible pour la passation du test, la présence d'un Évaluateur ou Assistant évaluateur ENF3 par enfant.

4) Transmet les résultats des tests pass'compétition au Comité Régional, qui les valide sur Extranat, natation@cif-natation.fr ; Des modèles de fiches d'évaluations sont disponibles sur le site du Comité Départemental <http://valdemarne.ffnatation.fr>.

5) Remet à chaque personne qui a réussi le test du Pass'compétition un livret du pratiquant, le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret.

Pour organiser au mieux les sessions, les clubs doivent inscrire les enfants une semaine au plus tard avant la date prévue pour le test PC NC.

Les tests des enfants non inscrits au préalable ne seront pas validés

Il est possible de commander des livrets pratiquants sauv'nage, pass'sports de l'eau et pass'compétition ainsi que des cartes diplômes.

Bon de commande intitulé support pédagogique à télécharger sur le site du Comité Départemental (<http://valdemarne.ffnatation.fr>) .

ORGANISATION VAL DE MARNE 2016-2017

Les informations propres au Comité Départemental du Val de Marne sont sur internet <http://valdemarne.ffnatation.fr> et accessibles de deux manières :

- 1) Directement à partir du logo ENF au milieu de la page d'accueil
- 2) En suivant le chemin "Les Dossiers puis Dossiers Divers ou Formation et ERFAN"

I - FORMATIONS EVALUATEURS / ASSISTANTS

Pour 2016-2017 les formations sont programmées aux dates suivantes :

ENF1: 13 Octobre 2016 à 19h45 - 8 Ave du Nord - 94100 St Maur des Fossés
ENF2: 24 Novembre 2016 à 19h45 - 38/40 rue Saint Simon - 94000 Créteil
ENF3 NC: 8 Décembre 2016 à 19h45 - 38/40 rue Saint Simon - 94000 Créteil
ENF1: - 9 mars 2017 - 8 Ave du Nord - 94100 St Maur des Fossés
ENF2- 11 mai 2017 - 8 Ave du Nord - 94100 St Maur des Fossés

Les formations sont payantes pour les personnes non licenciées dans le Val de Marne : 10 €

Les dates seront communiquées par mail aux correspondants des clubs, et sur le site internet <http://valdemarne.ffnatation.fr>

II - RAPPEL A L'INTENTION DES CLUBS POUR LE BON DEROULEMENT DES TESTS

Pour le SAUV'NAGE ENF1, Le club...

- 1) Déclare avant la date, la session prévue, au Comité Départemental qui peut dépêcher un délégué, par mail à enf.cd94@gmail.com en précisant le lieu et l'heure du test
- 2) Enregistre les résultats des tests du sauv'nage sur Extranat avant la prochaine session de pass'sports de l'eau
- 3) Remet un livret du pratiquant à chaque personne qui a réussi le test du « Sauv'nage » (Le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret).

Pour le PASS' SPORTS DE L'EAU ENF2, le club...

1) Prévient le CD de son souhait d'organiser un pass'sport de l'eau pendant l'une des 4 semaines proposées par le CD **1 mois à l'avance** à enf.cd94@gmail.com

Dates retenues par la commission ENF pour les sessions de tests :

du 28 novembre 2016 au 3 décembre 2016

du 30 janvier 2017 au 4 février 2017

du 27 mars 2017 au 01 avril 2017

du 12 au 17 juin 2017

30 enfants maximum par session (40 si une seule épreuve)

2) Inscrit les enfants par mail 2 semaines au plus tard avant la date prévue à enf.cd94@gmail.com, le CD enverra une confirmation aux clubs une semaine avant la date prévue. Le formulaire type à utiliser est sur le site valdemarne.ffnatation.fr

3) Remet à chaque enfant un livret du pratiquant qui sera complété par les évaluateurs ENF2 présents à l'issue du test réussi et ce dès lors qu'une des 5 épreuves est validée.

4) Envoie au CD les résultats pour saisie.

Pour le PASS' COMPETITION Natation Course, le club ...

Inscrit les enfants par mail 1 semaine au plus tard avant la date prévue à enf.cd94@gmail.com, le CD enverra une confirmation aux clubs une semaine avant la date prévue.

le 4/12/2016

le 23/04/2017

le 22/01/2017

le 11/06/2017

le 19/03/2017

Il ne sera plus possible de nager en supplément un 50m le même jour que le PCNC

Pour le PASS' COMPETITION Natation Synchronisée

Il a été décidé de mettre un pass'compétition ENF3 Natation synchronisée à chaque compétition de socle du val de marne.

En aucun cas une session ne pourra être annulée si le club qui met à disposition sa piscine ne présente pas d'enfants.

IV - PASS' COMPETITION ENF3 EL, WP, PL, organisés par le Comité Régional.
